

**Communiqué**  
**Conférence annuelle des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de la Santé**  
**Halifax, Nouvelle-Écosse, le 4 septembre 2003**

HALIFAX - Aujourd'hui, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de la Santé ont convenu de continuer de faire de la santé publique une de leurs premières priorités, en améliorant l'infrastructure en santé publique et en accroissant la capacité en santé à l'échelle institutionnelle, provinciale, territoriale et fédérale en tirant parti des forces actuelles et en s'inspirant des progrès accomplis dans l'ensemble du pays.

Les ministres ont convenu de collaborer pour améliorer le système de santé publique et ils ont demandé à leurs fonctionnaires de préparer une mise à jour pour leur réunion à l'automne, mise à jour qui fera état des progrès accomplis sur les points suivants :

- la précision des rôles et des responsabilités dans le but de prévenir les menaces à la santé publique et d'y répondre de façon efficace, tout en respectant les compétences fédérales, provinciales et territoriales;
- la création d'un réseau national de centres axés sur la science de la santé publique;
- le renforcement des ressources humaines en santé publique, y compris la nécessité d'accroître la capacité régionale et nationale d'intervention d'urgence en santé publique;
- l'amélioration de l'infrastructure nationale de surveillance et d'information.

Les ministres de la Santé ont convenu de consacrer les sept prochaines semaines à accélérer les travaux visant à créer le Conseil de la santé.

Les ministres feront des recommandations quant à la nomination du président ou de la présidente du Conseil et des représentants non gouvernementaux et nommeront leurs représentants respectifs.

Les ministres s'assureront que le mandat du Conseil est conforme à l'Accord des premiers ministres de 2003, que les coûts de fonctionnement du Conseil sont raisonnables et que ses activités sont exemptes de bureaucratie.

Les ministres présenteront à leur premier ministre respectif des recommandations sur ces questions.

Le ministre de la Santé du Québec a informé ses collègues que son gouvernement a entrepris d'établir un organisme qui jouera un rôle semblable dans le cadre du système de santé du Québec.

De plus, les ministres ont annoncé que des progrès avaient été accomplis dans la mise en oeuvre d'un certain nombre d'autres initiatives clés prises à la suite de l'Accord sur le renouvellement des soins de santé en février 2003 :

- la progression des travaux visant à créer l'Institut canadien de la sécurité du patient, dont le mandat sera de faciliter la collaboration entre les diverses initiatives en matière de sécurité des patients entreprises par les gouvernements et les intervenants du milieu, Institut qui, selon l'engagement des ministres, devrait ouvrir ses portes d'ici la fin de la présente année;
- un appui renouvelé à un meilleur accès aux services de soins à domicile et aux services de soins communautaires, en ce qui a trait aux soins actifs, y compris les soins actifs en santé mentale et les soins de fin de vie. Les ministres ont convenu que les provinces et les territoires se garderont une marge de manoeuvre lorsqu'il s'agira de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord 2003;
- la poursuite de l'élaboration de la Stratégie pancanadienne en matière de modes de vie sains afin d'améliorer la santé des Canadiens et des Canadiennes à toutes les étapes de leur vie;
- l'avancement des travaux sur les indicateurs communs sur lesquels sont établis les rapports, indicateurs qui seront axés sur l'accès opportun, la qualité, la viabilité, l'état de santé et le mieux-être, et ce, afin que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent des renseignements comparables sur le rendement de leur système de soins de santé.
- Les ministres ont aussi réaffirmé leur engagement continu à collaborer avec les dirigeants autochtones afin de combler les écarts existants en matière de santé entre la population autochtone et la population non autochtone.

Les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé ont réitéré l'importance que revêt l'engagement du gouvernement fédéral, dans le cadre du budget 2003, de fournir aux provinces et aux territoires un montant supplémentaire pouvant atteindre 2,0 milliards de dollars pour la santé à la fin de l'exercice 2003-2004, à la condition que le ministre des Finances établisse, au cours du mois de janvier 2004, que l'excédent, en sus du montant normal de la réserve pour éventualités, permet d'effectuer cet investissement.

Les ministres ont annoncé la nomination des membres du Comité canadien d'experts sur les drogues (CCED). Le CCED est une composante essentielle du processus commun d'examen des médicaments, qui effectuera des évaluations critiques des meilleures données cliniques et pharmaco-économiques disponibles et qui recommandera aux gouvernements les nouveaux médicaments qu'ils pourraient inclure dans leur régime public d'assurance-médicaments respectif.

En outre, les ministres ont rendu publics deux importants rapports sur la santé, soit le rapport sur la *Stratégie pour les soins infirmiers au Canada*, à l'aide duquel on peut s'assurer que les infirmiers et les infirmières continueront à jouer un rôle essentiel et efficace dans la prestation des soins de santé au Canada, et le rapport *Aller vers l'avant - Rapport d'étape 2003 sur la lutte contre le tabagisme*, qui souligne l'efficacité des mesures antitabac adoptées partout au pays et qui fait ressortir les données relatives à la diminution de l'usage du tabac au Canada.

- 3 -

Le gouvernement du Québec se conforme aux initiatives liées aux soins à domicile ainsi que les indicateurs communs et il continuera à participer aux autres initiatives en communiquant des renseignements et en suggérant des pratiques exemplaires.

- 30 -

**Renseignements aux médias :**

Jirina Vlk  
Relations avec les médias  
Santé Canada  
(613) 957-2988

Susan MacLeod  
Communications  
Ministère de la Santé  
de la Nouvelle-Écosse  
(902) 424-7942

Farah Mohamed  
Bureau d'Anne McLellan  
Ministre de la Santé  
(613) 957-1694

**Renseignements au public (Santé Canada) :**

(613) 957-2991